

[france3-regions.franceinfo.fr](https://france3-regions.franceinfo.fr)

## TEMOIGNAGE. Absente à un examen à cause du décès de sa mère, cette étudiante se bat pour faire effacer un zéro de son dossier

Écrit par Marie Lorillec

4-5 minutes

---

Publié le 03/06/2025 à 18h36

C'est ce qu'on appelle une double peine. Camille a perdu sa maman le jour de son partiel de littérature. Bien entendu, elle ne s'est pas rendue à l'examen. Son absence, justifiée, lui a valu un zéro, qui est resté dans son dossier. Explications.

### Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, découvrez les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

*"Le 12 décembre 2024, j'ai perdu ma mère, des suites d'un cancer. Ce jour-là j'avais un partiel de littérature comparée"* explique Camille Marguerite. Le jour même, la jeune femme pense malgré tout à envoyer un certificat à l'Université de Caen, pour justifier son absence. Elle étudie en L3 de Lettres Modernes.

D'un naturel inquiet, Camille souhaite s'assurer que le justificatif a atteint le bon bureau. *"On m'a répondu qu'il était pris en compte"*. Rassurée, la jeune femme continue son année universitaire.

Le 3 mars, *"je reçois mon bulletin et je vois une absence injustifiée. Je renvoie un mail avec le justificatif. Ils s'excusent et renvoient le bulletin, mais ma moyenne est la même avec une absence justifiée"*.

Sa moyenne est donc calculée avec un zéro. L'absence justifiée y figure ainsi qu'une mention expliquant que le "zéro ne correspond pas au niveau académique de l'élève".

*"On m'explique que c'est impossible d'enlever le zéro, qu'il faut repasser un examen"*.

Camille Marguerite n'a rien contre l'idée de passer le rattrapage, au contraire, mais celui-ci n'est proposé que si la moyenne globale ne dépasse pas les 10. Ce n'est pas son cas, sa note est mélangée au contrôle continu.

Mais le zéro qui figure dans son dossier la rend anxieuse dans sa recherche de Masters.

*"J'ai demandé des masters assez prestigieux, dans l'édition, en alternance et ils demandent des dossiers solides"* précise Camille. Elle a contacté ses professeurs et la direction de son UFR, espérant parvenir à faire annuler le fameux zéro.

*"J'ai reçu une attestation papier expliquant que ma note ne correspondait pas à mon*

*niveau. Je l'ai ajoutée à mes dossiers sans savoir si les pièces jointes allaient vraiment être prises en compte".* Camille craint que son dossier ne soit écarté du fait de ses notes, sans même passer le cap de la lecture des pièces envoyées à part.

Pour Camille, cet épisode universitaire se termine bien, après une année qui avait débuté douloureusement. Elle intégrera l'an prochain le Master en édition de la Sorbonne, son premier choix.

Mais elle souhaite que son cas fasse bouger les lignes dans son Université, que le décès d'un parent soit mieux pris en compte. *"Ma demande est symbolique, pour les futurs étudiants, j'ai envie de faire bouger les choses"*, dit-elle.

Dans un communiqué, l'Université de Caen précise que *"dans le cadre du « règlement des études » actuel, toutes les mesures possibles ont été mises en œuvre afin que cette situation exceptionnelle ne pénalise pas le dossier (de Camille Marguerite)"*.

L'intégration de sa note de contrôle continu à la note globale de son unité en ferait partie. *"Nous avons entendu la situation de cette étudiante, confrontée à un événement personnel particulièrement douloureux"* précise Hélène Bouraïma-Lelong, Vice-Présidente de la CFVU – Université de Caen Normandie.

Mais l'Université va plus loin et souhaite modifier ce règlement pour éviter d'autres injustices.

*"La décision de lancer un groupe de travail sur l'évolution du règlement des études était engagée. Ce cas particulier a souligné l'importance de sa mise en œuvre, notamment pour mieux prendre en compte les situations exceptionnelles"* explique Hélène Bouraïma-Lelong, Vice-Présidente de la CFVU – Université de Caen Normandie.

Les résultats de ces travaux seront partagés dans les mois à venir.